

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-049

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 11

Votants 16

L'an deux mille vingt deux,
le vingt quatre du mois d'octobre
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Laurent-
sur-Saône, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques
DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 octobre 2022

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN, Mesdames GAULTIER et MELLAC, Adjointes ; Mmes CAO-BROWN, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, et MM. CHAREYRE (présent pour ce vote - parti à 19h20 en donnant pouvoir à Madame Géraldine FLORE, Conseillère Municipale), MACQUET (arrivé à 19h20 – absent pour ce vote), Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Jean BARBOSA, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint ; Monsieur Pierre BRESSON, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Monsieur Philippe CHAMBARD, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Florence CHEVAUCHET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Sandrine GAULTIER, Adjointe ; Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Hakima MELLAC, Adjointe ; Madame Myriam CAÏCEDO.

Absent : Monsieur Emmanuel GARCIA-PIQUERAS, Conseiller Municipal.

OBJET :

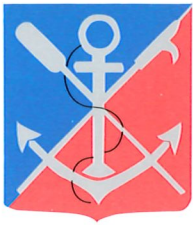
DÉCLASSEMENT ANTICIPÉ LUDOTHÈQUE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1,
VU le Code Général de la Propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2141-1 et L.2141-2 autorisant le déclassement d'une dépendance du domaine public dès l'instant où sa désaffectation a été décidée, alors même que celle-ci n'est pas encore effective,

VU le projet de création d'un centre social porté par l'association Le CLEM,
VU la délibération n°2022-021 du 2 mai 2022 laquelle le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la vente au Centre de Loisirs Éducatifs en Mâconnais (CLEM) de la ludothèque située 259 rue de la Levée à Replonges et de 35 m² de la cour attenante,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
avec 1 abstention : Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale,

DIT que la désaffectation du bâtiment communal correspondant à l'actuelle ludothèque est différée jusqu'au début de la réalisation des travaux et dans la limite de 6 ans conformément à l'article L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

APPROUVE le déclassement par anticipation du domaine public et l'incorporation au domaine privé de la commune du bâtiment accueillant l'actuelle ludothèque et de 35m² de la cour attenante.

Reçu en Préfecture le
15 DEC. 2022

Certifié exécutoire le
15 DEC. 2022

Publié ou notifié le

15 DEC. 2022

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 25 octobre 2022

Pour copie conforme, en mairie le 12 décembre 2022

Le Maire
Jacques DOUSSOT



Le Maire,
Jacques DOUSSOT

